



ASSOCIATION DES ÉTUDIANT(E)S EN DROIT CIVIL DE L'OUTAOUAIS

Réunion ordinaire du conseil exécutif

Le mercredi 4 avril 2018

Heure : 16h00

Lieu : 112, Osgoode St., Ottawa, ON K1N 6S1

EN PRÉSENCE DE :

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| - Yanick Bélanger | - Didier Halde |
| - Chloé Boisvenue | - Olivier Lacoursière |
| - Mathieu Chapdelaine | - Joannie Lafasanella |
| - Émilie Corbeil | - Frédérique Rancourt |
| - Alexie Desnoyers-Rivest | |

PROCÈS-VERBAL

1. Constatation du quorum et ouverture de la réunion.

Olivier Lacoursière, président, constate le quorum et prononce l'ouverture de la réunion à 16h09.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

PROPOSÉ PAR : Chloé Boisvenue

APPUYÉ PAR : Joannie Lafasanella

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit avec les modifications proposées :

1. Constatation du quorum et ouverture de la réunion ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Lecture et adoption 7 et 20 mars 2018 ;
4. Cours Simulation des Nations Unies ;
5. Droit de premier refus ;
6. Retour sur le Gala Grand Maillet ;
7. Retour individuel sur chacun des postes ;
8. Vêtements facultaires ;
9. Service du livre ;
10. *Sapere aude* ;
11. Assurances ;



- 12. *Varia* ;
- 13. Levée de la réunion.

Adoptée.

3. Lecture et adoption des procès-verbaux des 7 et 20 mars 2018 ;

PROPOSÉ PAR : Yanick Bélanger
APPUYÉ PAR : Émilie Corbeil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE les procès-verbaux des réunions du 7 et 20 mars 2018 soient adoptés tel que présentés.

Adoptée.

4. Cours Simulation des Nations Unies ;

Le cours sera ouvert en mai. Les participants devront toutefois être âgés de plus de 21 ans pour pouvoir participer.

5. Droit de premier refus ;

Joannie propose que les clubs ayant complété une année académique au cours de laquelle ils ont été accrédités puisse bénéficier d'un droit de préférence de 30 jours au début de la nouvelle année scolaire pour obtenir une nouvelle accréditation.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR : Alexie Desnoyers-Rivest
APPUYÉ PAR : Frédérique Rancourt

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE chaque club accrédité lors d'une année scolaire pourra bénéficier d'un délai de préférence de trente (30) jours lors de l'année scolaire suivante pour se faire réaccréditer.



6. Retour sur le Gala Grand Maillet ;

Chaque membre fait une rétrospective personnelle des éléments qui bien fonctionné et ceux qui seraient à améliorer dans la prochaine édition.

7. Retour individuel sur chacun des postes ;

Chaque membre fait un retour personnel sur l'année académique.

8. Vêtements facultaires ;

La commande de vêtements facultaires est enfin arrivée. La distribution se fera au bureau de l'AEEDCO

9. Service du livre ;

Les revenus du Service du livre devraient totaliser 29 000\$ pour l'année 2017-2018.

10. Sapere aude ;

Yanick Bélanger et Chloé Boisvenue déclinent un conflit d'intérêts et se retirent des discussions entourant ce point à l'ordre du jour.

L'organisme *Sapere aude* a présenté une demande de financement orale de 1000\$ afin de soutenir financièrement le concours de plaidoirie ayant eu lieu à la Faculté. Il s'agit d'un concours annuel pour lequel l'AEEDCO apporte, depuis quelques années, une contribution financière. Les membres se questionnent toutefois sur le fond de cette demande. La vice-présidente aux affaires internes souligne que *Sapere aude* n'est pas un club accrédité de l'AEEDCO et rappelle aux membres de l'exécutif que le financement des clubs est plafonné à 250\$ par année avec une possibilité d'augmenter à 500\$ s'ils remplissent les conditions mises sur pied par le conseil exécutif de l'AEEDCO cette année. De surcroît, elle rappelle que l'exécutif avait refusé de financer l'achat d'un cadeau à remettre au juge en chef de la Cour suprême. Par ailleurs, la demande verbale présentée par *Sapere aude* n'était pas conforme aux nouvelles normes de présentation d'une demande de financement adoptées par ce conseil au cours de la présente année. Certains membres entretiennent un malaise face à cette situation et discutent des avenues envisageables.



EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR : Frédérique Rancourt
APPUYÉ PAR : Alexie Desnoyers-Rivest

ET RÉSOLU :

QUE l'AEEDCO ne finance pas le concours de plaidoirie organisé par *Sapere aude*.

Didier Haldes demande la tenue d'un vote.

Pour : 4 Contre : 1 Abstention : 1

Adoptée sur division.

11. Assurances ;

Mathieu Chapdelaine présente la soumission qui lui a été soumise par le courtier d'assurance *Canada Brokerlink (Ontario) Inc.* L'assurance couvrira les activités de l'AEEDCO, celles de sa division (Service du livre) et celles de ses administrateurs et dirigeants. L'assureur sera la compagnie d'assurance Intact et le montant de la couverture s'élèvera, aux dernières nouvelles, à deux millions de dollars pour la responsabilité civile et à un million de dollars pour la responsabilité des administrateurs. Le montant de la prime s'élève à 1 459\$ plus taxe. Mathieu Chapdelaine rappelle la nécessité de souscrire à une telle assurance puisque l'assureur de la FEUO ne couvre que 400 000\$ de responsabilité civile, ce qui est insuffisant. Par ailleurs, puisque les activités du Service du livre seront maintenant faites sous la responsabilité de l'AEEDCO, l'AEEDCO s'expose à un risque accru de faire face à des procédures judiciaires en cas de litige.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR : Mathieu Chapdelaine
APPUYÉ PAR : Yanick Bélanger

ET RÉSOLU :

QUE l'AEEDCO souscrive à la police d'assurance proposée au coût de 1459\$ plus taxe.

Didier Haldes demande la tenue d'un vote.

Pour : 6 Contre : 1 Abstention : 1



Adoptée sur division.

12. *Varia* ;

Rien à signaler dans cette section

13. Levée de la séance.

PROPOSÉ PAR : Émilie Corbeil
APPUYÉ PAR : Joannie Lafasanella

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE la séance soit levée à 17h19.

Adoptée.

Mathieu Chapdelaine
Vice-Président aux communications